



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 17 février 2020 sous la présidence de Monsieur Serge HEAS, Maire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

- ✓ Approuve les comptes de gestion 2019 du Receveur, documents de synthèse justifiant de l'exécution des budgets « Principale » – « Assainissement » et « Lotissement ».

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

- ✓ **Budget Principal :**
En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 783 381.25 € et les dépenses à 621 651.70 €. En Investissement, les recettes sont de 606 671.13 € et les dépenses à 947 277.12 €. €, l'excédent réel est de -178 876.44 € €.
- ✓ **Budget Assainissement :**
En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 67 750.78 € et les dépenses à 39 802.42 €. En Investissement, les recettes sont de 51 324.55 € et les dépenses à 33 974.41 €. L'excédent réel est de 45 297.50 €.
- ✓ **Budget Lotissement :**
En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 12 008.13 € et les dépenses à 14 595.80 €. En Investissement, les recettes sont de 2 919.16 € et les dépenses à 12 435.72 €. Le résultat déficitaire global est de 6 265.91 € €.

SUBVENTIONS 2019

Après en avoir délibéré, le conseil adopte les propositions ou vote les subventions suivantes : *article 6574 du BP 2018.*

Subventions locales		Subventions extérieures	
UNC AFN	200,00 €	ADAR	150,00 €
ACVV	150,00 €	ADT 44	150,00 €
Chasse - La Vouvantaise	150,00 €	AMF	257.74 €
Comité du souvenir	150,00 €	CAUE - Adhésion	48,00 €
Amicale Donneurs de sang	131,00 €	Les Restos du Cœur	100,00 €
Moto Club "les Brocs"	150,00 €	ADAPEI	100,00 €
CAVUSG	750,00 €	Association de Maintien à Domicile	100,00 €
Les Volants Vouvantais	150,00 €	Conseil Départemental - FSL	70,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers - Assurances	150,00 €	Office Intercommunale des sports (OIS)	499.50 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	105,00 €	Conseil Départemental - Animation Sportive	699.30 €
Total	2 086,00 €	Total	2 174.04 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES

Approuve que les frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2019 s'élève à 753.82 € par élève.

CONTRAT D'ASSOCIATION : Avenant N°11

Décide de fixer le forfait communal au titre de l'année 2019 à 536 € par élève selon les critères définis dans la Convention conclue le 21 septembre 2016 entre la Commune de St Julien de Vouvantes et l'Ecole Privée St Michel.

Approuve que l'avenant N°11 reprenant ces éléments soit signé par Mr le maire, Le président de l'Ogec et le Chef d'établissement.

LICENCE IV :

Une vente de saisie des biens du restaurant « la Tranche de l'Art » doit avoir lieu à la fin du mois de février 2020 suite à sa mise en liquidation judiciaire le 20 novembre 2019. Ce qui inclut la Licence IV, attachée au fonds de commerce.

Après discussion, le conseil municipal décide de faire une offre de rachat de la licence IV, pour ainsi la conserver sur la commune.

Compte tenu du marché et des achats réalisés par des communes voisines pour des licences IV, il a été décidé de proposer la somme de 3 500 €.

Maitre DELAERE chargé de ce dossier va être contacté dans ce sens. Dossier à suivre.

ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES

Achat d'une imprimante auprès de Bureau Vallée (Chateaubriant) pour l'école publique des Rochettes pour un montant de 399.98 € TTC. Montant à inscrire au BP 2020 – Article 2183- Opération 271.

